

## SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, le mercredi 19 octobre 2022 à 9 heures, sur convocation du Maire adressée le 11 octobre 2022.

Étaient présents : Mmes Nathalie CHIFFE, Sylvie MALPLAT, Michèle VANKERBERGHEN, Martine WISNIEWSKI, MM, Stéphan BRUN, Jacky CHAPON, Jean-Pierre CHIFFE, Marc SASSO.

Excusés : Mme Sabrina FIANDACA et M. Pascal BERQUET procuration à Marc SASSO

Le IV de l'article 6 de La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prévoit que le quorum est fixé au tiers de l'effectif, apprécié sur les seuls membres présents.

M. Jean Pierre CHIFFE est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

**REAAAL : renouvellement de la convention de prestation de service pour la relève des compteurs d'eau :** la convention de prestation de service pour la relève des compteurs d'eau est renouvelée pour l'année 2022.

En ce qui concerne l'année 2023, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de dénoncer la convention et charge le maire de préparer et signer tout document s'y afférant.

**Créances éteintes :** un locataire d'un appartement de la commune a obtenu de la commission de surendettement l'effacement de la dette de ses loyers, en conséquence il y a lieu d'éteindre la créance par délibération.

**Tarifification sociale des cantines scolaires :** le RPI est éligible à l'aide de l'Etat à la mise en place d'une tarification sociale des cantines scolaires nommées "Cantine à 1€".

La convention produirait un effet pour les 3 prochaines années. Cette aide viendrait diminuer d'autant la participation des CCAS pour la prise en charge de la différence des tarifs.

Il y a donc lieu de délibérer pour rehausser le quotient familial à 1000 € pour les tickets à 1€

Le conseil municipal après en avoir délibéré se prononce pour à l'unanimité.

**Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles :** les communes de Branoux les Taillades, Portes, St Étienne de Vallée Française et du Collet de Dèze demandent leur adhésion au Syndicat des hautes Vallées Cévenoles, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré se prononce pour ces adhésions à l'unanimité.

### TRAVAUX :

**Dégâts suite aux inondations du 3 octobre 2022 :** la commune est toujours dans l'attente des subventions de l'état pour la réparation des dégâts subis lors des inondations du 3 octobre 2022. Les subventions reçues sont celles du département pour 5086 € de la région pour 5086 € et de l'agglomération 6000 €.

**Renforcement du mur de soutènement de la place basse du chef-lieu :** la demande de réalisation des travaux de renforcement de la fondation du mur de soutènement de la place du bas ayant fait l'objet d'un accord tacite le 11 octobre, les services de la DDTM et de L'OFB ont été prévenus du démarrage des travaux (prévus dans le délai légal) le 2 novembre 2022. C'est l'entreprise Julien CHERON qui les réalisera pour un montant de 5400 € H.T.

**Logement de Dieusses :** le chauffage au bois du logement de Dieusses qui présentait des défauts a été enlevé et le conduit de fumée a été condamné. Une climatisation réversible sera installée par l'entreprise Maillol-Bordarier pour un montant de 2666,67 € H.T, le mercredi 26 octobre 2022.

**Toiture du local des chasseurs à Dieusses :** la toiture est en cours de réalisation par l'entreprise Miche pour un montant de 6042,60 € H.T.

**Logement de Tarabias :** la remise en état du logement de Tarabias est réalisée en régie.

**Route de Pourcharesse :** la remise en état de la route de Pourcharesse est réalisée en régie.

**Salle polyvalente :** les défauts sur la climatisation réversible constatés par SOCOTEC ont été réparés par l'installateur (entreprise ESOIN).

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Tracteur communal :** afin d'équiper le tracteur communal en prévision de la saison hivernale, des chaînes ont été achetées pour la somme de 960 € H.T ainsi qu'une lame à neige d'occasion pour la somme de 1700 € H.T. Reste à acquérir des flexibles pour le raccordement hydraulique.

**Mise en place du temps partiel :** Mme Baccouche, secrétaire de mairie, fait une demande de travail à mi-temps. Pour ce faire, la commune doit faire une demande auprès du Comité Technique du Centre de gestion sur autorisation (50% à 90%) et de droit (50%, 60%, 70%, 80%) aux agents fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels. Le dossier sera examiné par le comité le 17 novembre 2022. Après avis, le conseil municipal devra délibérer.

La nouvelle organisation du secrétariat devrait se mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les horaires d'ouverture au public restent inchangés. Mme Fabre assurera un temps partiel de 11 heures par semaine en complément.

**Décisions modificatives :** Des crédits supplémentaires sont à prévoir au chapitre 21 (investissement).

**Compteurs d'eau :** la commune a installé 11 compteurs d'eau dont 4 n'ont plus d'utilité. Le conseil municipal se prononce pour la suppression de ces compteurs et charge le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires.

**Demande de fermeture d'un chemin communal :** le Maire fait part de la demande de Mme Chorlay de Vern de l'autoriser à mettre deux portails (à sa charge) sur le chemin communal passant devant sa propriété ceci afin de se protéger des sangliers, l'accès restant libre aux usagers. Le Conseil Municipal, à l'unanimité se prononce contre cette demande.

**Demande de cession d'une partie d'un chemin au droit d'une propriété :** le Maire fait part de la demande de Mme Chorlay de Vern souhaitant la cession, à son profit, de la partie terminale du chemin communal au droit à l'accès principal à sa propriété. Le Conseil, considérant que cette partie de chemin qui dessert, aboutit et surplombe sa propriété, n'étant pas affecté à l'usage public, peut faire l'objet d'une cession sans préjudice pour la commune, donne un accord de principe. Toutefois les époux Samuelson, étant également riverains de cette partie du chemin, pourraient être également intéressés par cette cession. Ils seront informés et interrogés. Tous les frais inhérents à cette cession seront à la charge du demandeur.

**Réunion AFAFE :** une réunion publique, de présentation et de discussion préalable à l'éventuel lancement de la démarche d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental, est programmée en partenariat avec la mairie de Sénéchas au Chambon le 17 novembre à 18h.

**Correspondant incendie et secours** : l'article 13 de la loi n° 202161520 du 2 novembre 2021, visant à consolider notre modèle de sécurité civile, oblige les communes à désigner une personne référente en matière d'incendie et de secours au sein du Conseil Municipal. Le référent s'occupe de la veille du plan communal de sauvegarde et sera l'interlocuteur privilégié du SDIS. Ses missions sont l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, la préparation des mesures de sauvegarde, l'organisation des moyens de secours, et la protection des personnes, des biens, et de l'environnement, des secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation. Cette désignation étant de la compétence du Maire, se fait par arrêté. Martine Wisniewski est désigné correspondante incendie et secours pour le mandat 2020/2026.

**Tarification du camping municipal** : le maire propose de modifier le tarif de 14 à 12 € du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin. Le tarif pleine saison, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, reste inchangé à 14 €. La modification se fera par Aireservices à distance, sans frais.

**Adressage des rues** : est en cours de finalisation avec le SIG Cévennes.

**Station de relevage des eaux usées** : après de nombreuses relances concernant la remise en état de la station de relevage de la route vieille les services de l'agglo, nous ont informés que la réparation serait faite dans les quinze jours par la société prestataire « Alliance » qui interviendra en même temps pour la pose en encorbellement du réseau sur le pont des Clapouses. Le nettoyage et la maintenance des autres stations ont eu lieu ce jour.

**Rénovation de l'éclairage public** : les travaux de rénovation de l'éclairage public (suppression de certains lampadaires et changement des lampes existantes en LED) devaient démarrer avant la fin de l'année 2022 et se dérouler, pour des questions budgétaires, sur deux exercices comptables (2022/2023). A ce jour aucune date de démarrage des travaux n'a été fixée, le dossier est en cours de traitement par Alès Agglomération.

**CCAS** : le Noël des enfants aura lieu le mercredi 21 décembre entre 17 et 19h. Le repas des aînés sera le 17 décembre à 12h et sera préparé par le traiteur Fabaron. La chanteuse ISA assurera l'animation.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 11 heures.